



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
PONT-A-CELLES



Direction Générale Opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de
l'Environnement
Avenue Prince de Liège, 15
5 100 Namur

Recommandé

Pont-à-Celles, le date de la poste

SERVICE CADRE DE VIE

Agent traitant : Florence Casagrande
Ligne directe : 071 84 90 63
Ligne Fax : 071 84 90 87
E-Mail : environnement@pontacelles.be
N/ Réfs. : CVIE/env/2015-141
V/ Réfs. : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15-09-2015/Sorties: 24944
Annexe(s) : 1

OBJET : Projets de plans de gestion par district hydrographique, sur les projets de gestion des risques d'inondation et sur les rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant - Avis du Collège communal.

Monsieur le Directeur général,

Nous vous transmettons, en annexe à la présente, l'avis du Collège communal de Pont-à-Celles du 12 octobre 2015 relatif au dossier précité.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos sincères salutations.

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Christian DUPONT



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Séance du 12 octobre 2015

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mmes et MM. KAIRET-COLIGNON ;
LUKALU, VANCOMPENOLLE, DEMEURE,
DE BLAERE, Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

Réf doc : CDV/ CE 151012 ENV PGDH et
PGRI avis du collège

ENVIRONNEMENT : Projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et rapports concernant les incidences environnementales (RIE) – Enquête publique – Avis du Collège.

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Livre Ier du Code de l'Environnement ;

Considérant qu'à la demande du Service public de Wallonie – Département de l'Environnement et de l'Eau – Direction des Eaux de surface, les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2), les premiers Projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les deux rapports d'incidences environnementales (RIE) y afférents sont actuellement soumis à la consultation du public jusqu'au 8 janvier 2016 ;

Considérant que l'avis de Collège communal, en tant qu'instance consultative, concernant les plans de gestion et les RIE est attendu dans un délai de 60 jours courant à la date de réception du courrier du Service public de Wallonie soit pour le 14 octobre 2015 au plus tard ;

Vu l'avis favorable émis par le service Cadre de vie (Environnement) soulignant toutefois certaines mesures telles que :

- L'imposition de zones tampon pour l'application des pesticides aux abords des rivières mais aussi à proximité des zones habitées.
- Le soutien de l'agriculture biologique qui apparaît comme la plus efficace et la plus durable avec le meilleur rapport budget/potentiel d'amélioration.
- La restauration des milieux humides (reméandrer les cours d'eau aux berges bétonnées et réouverture de cours d'eau canalisés).
- En ce qui concerne la révision des impositions des permis d'environnement, il serait opportun de préciser qu'il faut également se doter des moyens suffisants pour contrôler le respect de celles-ci en matière de rejets entre autre.
- Une attention particulière est à porter quant à la problématique des inondations par ruissellement sur le territoire de Pont-à-Celles.

DECIDE, à l'unanimité :



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

Séance du 12 octobre 2015

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre
Mmes et MM. KAIRET-COLIGNON ;
LUKALU, VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
DE BLAERE, Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

Réf doc : CDV/ CE 151012 ENV PGDH et
PGRI avis du collège

ENVIRONNEMENT : Projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI) et rapports concernant les incidences environnementales (RIE) – Enquête publique – Avis du Collège.

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2), les premiers Projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les deux rapports d'incidences environnementales (RIE) y afférents en soulignant toutefois certaines mesures telles que :

- L'imposition de zones tampon pour l'application des pesticides aux abords des rivières mais aussi à proximité des zones habitées.
- Le soutien de l'agriculture biologique qui apparaît comme la plus efficace et la plus durable avec le meilleur rapport budget/potentiel d'amélioration.
- La restauration des milieux humides (reméandrer les cours d'eau aux berges bétonnées et réouverture de cours d'eau canalisés).
- En ce qui concerne la révision des impositions des permis d'environnement, il serait opportun de préciser qu'il faut également se doter des moyens suffisants pour contrôler le respect de celles-ci en matière de rejets entre autre.
- Une attention particulière est à porter quant à la problématique des inondations par ruissellement sur le territoire de Pont-à-Celles.

Article 2 :

De transmettre la présente délibération :

- A la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement – avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES.
- Au service Cadre de vie (Environnement).

Ainsi fait en séance date que dessus.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,
(s) G. CUSTERS

Le Président,
(s) C. DUPONT

Le Directeur général,

POUR EXTRAIT CONFORME

G. CUSTERS



Le Bourgmestre,

C. DUPONT